

DROITS D'INSCRIPTION 2019-2020

	Début des cours	Inscriptions possibles jusqu'au ¹	Sans exonération			Avec exoné- ration ³
			Total à payer ²	DI Etat	Frais admin. Ecole	
SUPERIEUR DE TYPE LONG						
A) URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
Forfait de base imposé par la Comm. Fr.			27,00+	27,00+		0,00
Frais administratifs			3,80+	3,80+		
- 21 – Contexte du projet : aspects généraux	14 oct. 19	18 nov. 19	313,52	147,42	170,10	170,10
- 22 – Méthodologie du projet : aspects généraux	23 sept. 19	14 oct. 19	98,28	45,63	52,65	52,65
- 23 – Projet d'urbanisme : aspects généraux	16 sept. 19	21 oct. 19	166,32	77,22	89,10	89,10
- 24 – Séminaire d'urbanisme : aspects généraux	11 sept. 19	2 oct. 19	30,24	14,04	16,20	16,20
- 25 – Méthodologie du projet d'urbanisme : aspects particuliers	5 nov. 19	19 nov. 19	30,24	14,04	16,20	16,20
- 26 – Projet d'urbanisme : aspects particuliers *	10 oct. 19	14 nov. 19	151,20	70,20	81,00	81,00
- 27 – Techniques de mise en œuvre du projet : aspects particuliers *	21 oct. 19	25 nov. 19	317,52	147,42	170,10	170,10
- 28 – Techniques de communication et de négociation en urbanisme *	25 oct. 19	29 nov. 19	60,48	28,08	32,40	32,40
- 29 – Séminaire d'urbanisme : aspects particuliers	4 nov. 19	4 nov. 19	30,24	14,04	16,20	16,20
- 30 – Stage d'intégration : urbanisme	1 ^{er} oct. 19	5 nov. 19	16,80	7,80	9,00	9,00
- 31 – Activités pro. de formation : urbanisme	12 nov. 19	10 déc. 19	16,80	7,80	9,00	9,00
- 32 – Urbanisme opérationnel *	20 nov. 19	11 déc. 19	136,08	63,18	72,90	72,90
- 33 – Epreuve intégrée : master en urbanisme *	12 nov. 19	10 déc. 19	60,48	28,08	32,40	32,40

L'inscription à une unité d'enseignement et son paiement se font uniquement au démarrage de ladite unité.

P.S. : Le minerval est donné à titre indicatif et sans engagement contractuel de notre part. Il peut donc être sujet à modification !

¹ **Inscriptions** jusqu'à la date reprise ci-dessus, correspondant au 1/10^e de l'unité d'enseignement. Cette date est aussi la date butoir à laquelle le dossier de l'étudiant doit être complet.

² **Total à payer** : DI pour les UE où l'étudiant non exonéré s'inscrit + 27,00 € (forfait de la FWB sur la 1^{ère} UE).

³ **Avec exonération** : DI pour les UE où l'étudiant exonéré s'inscrit, contre remise du document du VDAB, du CPAS ou encore de l'AWIPH et de PHARE dûment daté du 1^{er}/10^e de la formation. Ainsi que, pour les enseignants, contre remise du document ad hoc.

* Unités d'enseignement déterminantes.